



SOCIAL ET ÉCONOMIE

Le fléau de la répression antisyndicale

Luttes Plus de 1 000 cégétistes sont visés par des procédures disciplinaires ou judiciaires. Face à cette dérive liberticide, la confédération organise un meeting de solidarité ce mercredi, à son siège de Montreuil.

Une secrétaire confédérale, Myriam Lebkit, convoquée par la gendarmerie, après une action contre la réforme des retraites. Le licenciement d'une déléguée syndicale à Airbus Atlantique, à Nantes, pour « non-respect grave et répété des règles de l'entreprise ». Une condamnation à deux ans de prison avec sursis pour deux militants CGT, à la suite d'un jet de pétard, lors d'un rassemblement contre la fermeture de la centrale de Cordemais, etc.

Pas un mois ne passe sans qu'un nouveau cas de répression antisyndicale ne soit révélé. Preuve en est la mise en examen de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, pour avoir qualifié les patrons de « rats qui quittent le navire » à propos de la vague de désindustrialisation. Au total, depuis le 1er avril 2023, la confédération dénombre plus de 1 000 militants et cadres de la CGT inquiétés par des poursuites judiciaires ou disciplinaires, dont cinq dirigeants nationaux. Face à ces entraves à l'action syndicale, la CGT tient, ce mercredi à 19 heures, un meeting à son siège de Montreuil en Seine-Saint-Denis (voir encadré). Le syndicat doit y dévoiler une liste noire des militants CGT poursuivis, ainsi qu'une carte

de France des bourses du travail menacées.

Dans cette vague sans précédent, « le mouvement de 2023 contre la réforme des retraites a fait office d'accélérateur », assure Gérard Ré, secrétaire confédéral CGT. L'ampleur des procédures pénalisant des militants de la Fédération nationale des mines et de l'énergie (FNME-CGT) en est le révélateur. Durant le mouvement social, les gaziers et électriciens de la CGT se sont illustrés par des actions « Robin des bois » afin de rendre l'électricité gratuite pour des services publics, petits commerces ou familles précaires.

« Nous sommes ciblés parce que nous avons été le moteur social et médiatique de la contestation contre la réforme des retraites, mesure Laurence Casasreales, en charge de la discrimination syndicale à la FNME-CGT. Jusqu'à présent, les plaintes contre X étaient classées sans suite. Désormais, elles s'accompagnent, dans un second temps, de la remise de noms et numéros de téléphone de militants CGT par les employeurs. » La FNME dénombre 395 adhérents entendus par les forces de l'ordre et 55 en proie à des procédures disciplinaires consécutives à des ac-

tions de grève, selon un décompte tenu depuis 2020.

les mandats ne sont plus nécessairement un facteur de protection

Par ailleurs, le comité confédéral national de la CGT doit également adopter un plan d'action visant à identifier les cas de répression, accompagner et outiller les cégétistes ciblés et médiatiser les affaires. « Nous assumons la logique de name and shame afin de dénoncer les principaux artisans de cette répression », insiste Gérard Ré.

D'autant que les mandats ne sont plus nécessairement un facteur de protection de l'action syndicale. « Les procédures de licenciement contre des délégués syndicaux se multiplient », observe-t-il. À Bordeaux, le licenciement de Kamala Rama, une aide-soignante en Ehpad, a été validé par l'inspection du travail, malgré son statut de salariée protégée. Une affaire similaire est également à déplorer du côté d'Amazon, avec le licenciement d'une élue Solidaires. « La répression s'accélère depuis la réforme des retraites. Dès qu'une section syndicale

s'implante, elle doit faire face à une radicalisation de l'employeur», confirme Tayeb Khouira, secrétaire national de l'union Solidaires. Dans la

fonction publique, Caroline Chevé, secrétaire générale de la FSU, observe un « climat austéritaire défavorable aux ac-

tions syndicales et qui tend les relations au travail ». ■

par Naïm Sakhi

